

Le SAGES a demandé au gouvernement de faire le nécessaire pour que les universités ne soient plus contraintes pour des raisons financières, de devoir renoncer à recruter des professeurs agrégés qu'elles auraient choisis (20/02/2024)

Plusieurs professeurs agrégés ont appris officiellement que des universités ont renoncé à les recruter, alors qu'ils constituaient leurs premiers choix. Car si rien dans les textes n'empêche les universités de recruter des professeurs agrégés quand un emploi de PRAG est ouvert à candidature, dans les faits, certaines doivent renoncer à recruter des professeurs agrégés qu'elles auraient choisis. Pour des raisons financières, ces universités ont dû se rabattre sur des candidats dont la rémunération pèse moins sur leur budget. C'est l'une des conséquences de la réforme ayant conduit à l'imputation des frais de personnels sur le budget des universités, et des difficultés financières structurelles que subissent beaucoup d'entre elles du fait de l'insuffisance des dotations de l'État. Et c'est dans les faits une restriction de leur liberté de choix, et donc de leur autonomie. Restriction que risque d'aggraver la mise en œuvre des injonctions récentes du président de la République (*).

Par ailleurs, cette économie pour l'université contrainte à cette renonciation ne se traduit pas par une économie globale pour le budget de l'État, puisque le professeur agrégé non recruté dans le supérieur est celui qui, dans le second degré, a le moins d'heures statutaires à y dispenser devant les élèves et y est l'enseignant le mieux payé (avec le professeur de chaire supérieure). Donc même si on ne prend en considération que l'aspect budgétaire, les renoncements des universités à recruter des professeurs agrégés s'avèrent globalement plus coûteux pour l'État que de les aider à ne pas devoir y renoncer.

Le SAGES a donc demandé au gouvernement de prendre les mesures réglementaires nécessaires, dans le respect de l'autonomie des universités, pour qu'elles ne soient plus contraintes, pour des raisons financières, de devoir renoncer à recruter des professeurs agrégés qu'elles auraient choisis.

(*) Déclaration du président de la République sur les priorités du nouveau gouvernement en matière d'école, d'ordre public, d'économie, de natalité, d'égalité des chances, d'écologie, de services publics et de santé (16/01/2022). <https://www.vie-publique.fr/discours/292703-emmanuel-macron-16012024-politique-gouvernementale>



<https://le-sages.org>